

Les priorités municipales de l'AFMNB

ÉLECTIONS
PROVINCIALES 2018

I. Fiscalité municipale

- Mettre sur pied une **Commission royale d'enquête sur la fiscalité municipale** afin de revoir en profondeur le régime d'impôt foncier, de relever les iniquités existantes et d'évaluer si les sources de revenus sont adéquates pour tenir compte des nouvelles responsabilités municipales, des besoins et des défis liés aux changements climatiques et aux transformations socioéconomiques.
- Partager les revenus de la taxe d'accise sur la vente de cannabis avec les municipalités.
- Modifier la formule de partage des coûts des services de police de la GRC afin de mettre fin aux iniquités.
- Octroyer aux municipalités la totalité du financement de péréquation, tel que déterminé par la formule de subvention de financement et de péréquation communautaire (Les besoins sont financés à une hauteur de 72% en 2018).

II. Renforcement de la gouvernance locale/pleine municipalisation

- Maintenir une approche volontaire pour les regroupements.
- **Éliminer les barrières fiscales et administratives** qui nuisent aux regroupements et créer des incitatifs financiers concrets et suffisants. (Telles qu'identifiées dans la Feuille de route pour la pleine municipalisation de l'AFMNB)
- Établir des objectifs clairs visant à éliminer le déficit démocratique au niveau local et pour réduire la superficie de la province où on ne retrouve aucune administration locale.
- Accorder les ressources suffisantes aux communautés qui entament des projets de regroupement.

III. Développement des régions

- Élaborer une **Politique sur le développement des régions**, contenant un plan d'action, des objectifs clairs et quantifiables et d'autres mesures auxquelles se grefferont les programmes actuels d'appui aux entreprises et aux communautés (Société de développement régional, Fonds de développement économique et d'innovation pour le nord).
- Développer une vision pour la prestation des services provinciaux dans les régions afin d'assurer le maintien de milieux de vie attrayants et dynamiques.

- Assurer un entretien hivernal diligent des routes provinciales et régionales dans toutes les régions de la province.
- Maintenir le niveau de financement actuel de 25 millions \$ destiné à l'amélioration des routes désignées à l'intérieur des municipalités.

IV. Langues officielles

- Garantir un respect de la *Loi sur les langues officielles* ainsi que les principes de la *Loi reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques*.
- **Prendre un engagement ferme** pour le maintien du Commissariat aux langues officielles et d'assurer un suivi et une mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports annuels.

V. Immigration

- Mettre en place une **dualité en immigration** au sein du ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail en créant un volet dédié exclusivement au secteur francophone afin d'assurer des efforts suffisants pour maintenir l'équilibre linguistique de la province (33%) et accroître l'immigration dans les régions francophones.
- Élaborer des stratégies et des programmes de soutien pour les entreprises en région rencontrant des difficultés à combler leurs besoins de main d'œuvre afin de les aider à se tourner vers l'immigration.